



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901
<https://marcillylesbuxy.info/> - asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com



A Monsieur le Maire de Marcilly-lès-Buxy,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Marcilly-lès-Buxy, le 13 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Vous avez adressé une lettre de mise en demeure à l'exploitant de l'auberge du "Cheval Blanc", qui a été rendue publique. Ce courrier mentionne des problèmes de sécurité dans l'auberge, avec des risques d'incendie: *"Il s'avère que l'état des locaux de votre établissement présente un danger pour les personnes qui l'occupent. Des carences sur le plan de la sécurité incendie ont ainsi été constatées par rapport à votre activité."*

Vous demandez au locataire de fermer l'auberge au plus tard le 28 août 2024. *"[...] je vous invite à **fermer votre établissement au plus tard le mercredi 28 août 2024**, faute de quoi je serai amené à prononcer sa fermeture."*

Or, à ce jour, l'auberge est toujours ouverte.

Notre question:

Y a-t-il un danger dans cette auberge ou pas? Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas été consulté concernant une décision de fermeture, entraînant la mise en difficulté d'un des seuls commerçants du village, ainsi qu'une perte de financement importante pour la commune.

Recevez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes respectueuses salutations.

Pour le bureau d'Information Citoyenne à Marcilly-lès-Buxy, Le Président, Frédéric PERROT